

# ÉTUDE SUR LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES SURVIVANTES DE VIOLENCES

2 décembre 2021



## VIOLENCES CONTRE LES FEMMES À SIDI BOUZID IMPUNITÉ DES AUTEURS DE VIOLENCES SERVICES DE PROTECTION DÉFAILLANTS

À Sidi Bouzid, **les femmes qui ont subi des violences ne bénéficient pas d'une prise en charge adéquate**. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée en 2021 par l'organisation Médecins du Monde.

Les constats de l'étude sont inquiétants :

- Malgré les progrès au niveau du cadre institutionnel de la prise en charge des survivants de violences (la mise en place de l'Instance régionale de Sidi Bouzid pour lutter contre les violences faites aux femmes et les efforts déployés par le ministère de la Santé en matière de formation du personnel de la 1<sup>ère</sup> ligne de santé, et la mobilisation de la société civile régionale, beaucoup reste à faire.
- Les services disponibles pour les femmes survivantes de violence sont insuffisants
- Les services ne répondent pas aux exigences légales, ni aux besoins des survivantes de violences que ce soit au niveau médical, social ou d'accès à la justice.
- Faible accès des femmes victimes de violences à Sidi Bouzid aux services de prise en charge et d'information garantis par la loi 58 de 2017.

On constate un manque criant de personnel formé sur les violences faites aux femmes.

L'étude relève des **BARRIÈRES D'ACCÈS AUX SERVICES** pour les femmes survivantes aux violences.

- Barrières physiques, administratives et culturelles
- Lenteur et complexité des procédures
- Méconnaissance et non-application de la loi 58-2017 (établissements de santé, police, justice)
- Manque de financements des services de soutien
- Normes sociales et culturelles : perception/acceptation des violences, pressions de la famille et de la communauté, peur des représailles, préjugés des prestataires de services.

Résultat : ces femmes ont un **FAIBLE ACCÈS AUX SERVICES**, ne déposent pas plainte ou retirent leurs plaintes. Les procédures en justice ne vont pas à leur terme, ce qui cause une **IMPUNITÉ DES AUTEURS DE VIOLENCES**.

**À Sidi Bouzid, les services de prise en charge ne garantissent pas la sécurité ni le bien-être des femmes survivantes de violences.**

En cause :

- Une déficience de la prise en charge des femmes survivantes de violences
- Un problème à tous les niveaux : disponibilité, accessibilité et qualité des services
- Un système en décalage avec les besoins des femmes et les spécificités de la région
- Un manque de moyens humains et financiers
- Une surcharge de travail dans les services d'aide, notamment les services d'urgences dans les établissements de santé.

Conclusion : **PEU DE FEMMES REPRENENT LE CONTRÔLE DE LEUR VIE APRÈS AVOIR SUBI UNE VIOLENCE**. La plupart de ces femmes sont contraintes de continuer à vivre avec leur agresseur, ce qui les expose à de nouvelles violences.

En 2017, la Tunisie a adopté une loi historique pour lutter contre les violences contre les femmes.

**IL EST GRAND TEMPS D'APPLIQUER LA LOI.**

Les organisations de la société civile Sidi Bouzid, se rassemblent au sein de la coalition « **NEJYA : Coalition de la société civile à Sidi Bouzid pour soutenir les survivantes de violences** », se sont engagées à faire en sorte que les survivantes de violences reçoivent un meilleur accompagnement et une meilleure prise en charge de la part des institutions publiques - police, justice, corps médical et services sociaux.



## **SIDI BOUZID : ÉVALUATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE**

### **INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES**

#### **OBJECTIFS DE LA MISSION**

Évaluer

- **La disponibilité des services**, en particulier les services qui répondent aux différents besoins des femmes survivantes de violence, la répartition géographique des structures, la qualification du personnel et la fréquentation des services ;
- **L'accessibilité des services**, en particulier l'accessibilité des services à toutes les femmes et à toutes les filles **sans discrimination**, en tenant compte de l'accessibilité du point de vue physique, culturel et linguistique ;
- **La qualité des services**, en particulier si les services répondent aux attentes et besoins des femmes survivantes de violences, et leur permettent d'améliorer leur bien-être et leur sécurité et sortir du cycle de la violence.

#### **CADRE LÉGAL DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

L'engagement de la Tunisie se fonde sur

- L'Art. 46 de la **Constitution** de 2014
- Les **engagements internationaux** pris par l'État tunisien
- La **loi organique n°58-2017** contre les violences faites aux femmes
- La **stratégie nationale** de lutte contre les violences faites aux femmes
- Les **protocoles sectoriels** et leurs guides
- La **convention intersectionnelle**

#### **LES SERVICES ESSENTIELS DE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE**

Afin de garantir la sécurité, les droits, le bien-être, l'autonomisation des femmes survivantes de violences et leur permettre de reprendre le contrôle de leur vie et leurs propres décisions, plusieurs services existent en Tunisie :

- Service de sécurité
- Service de justice
- Service social
- Service de santé

#### **LA PRISE EN CHARGE SELON LA LOI 58-2017**

Les services de prise en charge sont :

- L'information et le conseil juridique
- La protection juridique
- L'hébergement
- L'accompagnement social
- Le suivi sanitaire et psychologique
- La réparation équitable



## CONSTATS DE L'ÉTUDE

### GOUVERNORAT DE SIDI BOUZID :

### DISPONIBILITÉ DES SERVICES DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Les services disponibles sont :

- Espace sécurisé
- Appui juridique
- Campagnes de sensibilisation
- Formation
- Autonomisation économique.

Les structures engagées sont :

- **Les Urgences**, qui assurent une bonne couverture, disponible 24h/24 et 7j/7. Même si la prise en charge physique est assurée, **la prise en charge psychologique est insuffisante ou absente. Le personnel de santé n'est pas formé** sur la question.
- **Le CSSB**, qui assure une bonne couverture, mais **pas de prise en charge spécifique. Les horaires des services sont limités, le personnel de santé n'est pas formé** sur la question.
- **L'ONFP**, qui s'occupe de la détection, l'écoute et l'orientation des survivantes, ainsi que de la prise en charge psychologique, des services SSR (santé sexuelle et reproductive). **Les horaires des services sont limités et sont centralisés à Sidi Bouzid. Le personnel est formé** sur les violences faites aux femmes, mais les données sur la fréquentation n'étaient pas disponibles.

### DISPONIBILITÉ DES SERVICES DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ

Les services disponibles sont :

- **L'unité spéciale de la Garde Nationale de Regueb**, en charge de la rédaction des plaintes, de l'enquête, des mesures de protection après autorisation du procureur et de l'application des ordonnances de protection.
- **L'unité spéciale de la Police à Sidi Bouzid**, qui centralise les services et fonctionne pendant les horaires administratifs.

### DISPONIBILITÉ DES SERVICES JURIDIQUES

Les services juridiques sont assurés par :

- **Le Tribunal de Sidi Bouzid**, en particulier le substitut du procureur en charge des VBG, un.e Juge de la famille, et de l'Aide légale. Par contre, il n'y a **pas d'espace d'accueil spécifique, le personnel est peu ou pas formé, l'aide légale ne semble pas disponible.**
- **Les organisations de la société civile**, qui offrent un conseil juridique et des avocats bénévoles. **Le personnel est formé. Par contre, la capacité de prise en charge est faible.**

### DISPONIBILITÉ DES SERVICES SOCIAUX

Les services sociaux sont assurés par :

- **L'Unité locale de promotion sociale.** L'unité est bien répartie sur le territoire, mais il manque des données, des services et/ou des programmes spécifiques.
- **Le CDIS**, qui se charge du service juridique, de l'aide sociale, de la prise en charge psychologique pour les femmes en situations de vulnérabilité.
- **Le CPSE**, qui prend en charge les enfants et s'occupe de l'accueil, de l'orientation, du soutien psychologique, de l'hébergement, etc.
- **Le Commissariat régional de la femme, de la famille et des personnes âgées.** Parmi ses services, le Commissariat se charge de l'accueil, de l'écoute, de l'accompagnement et des programmes d'autonomisation économique des survivantes. Le personnel est formé, mais les services sont centralisés à Sidi Bouzid et les capacités sont faibles.

Services proposés par la société civile :

- **La société civile** propose des services d'accompagnement, d'orientation, d'écoute et d'accueil, mais les services sont centralisés et il manque du personnel, ce qui limite les capacités et les moyens financiers.



# NEJYA | Collectif de la société civile pour le soutien des femmes survivantes de violences

ASSOCIATION ET MISSION	COORDONNÉES
<b>SOLIDARITÉ LAÏQUE</b> Lutte contre toute exclusion, accès à l'éducation	Nasreddine Ayouni – Coordinateur du bureau de Sidi Bouzid nayouni@solidarite-laique.org Immeuble Horizon, Étage 1- App 1 – 3100 Sidi Bouzid 76630136
<b>UNFT</b> (Union nationale de la Femme Tunisienne) Autonomisation des femmes, accompagnement de projets	unft@email.ati.tn 71 566 801 <a href="http://www.unft.org.tn">http://www.unft.org.tn</a> 56, Boulevard Bab Bnet, 1008 - Tunis
<b>ATSF SIDI BOUZID</b> (Association tunisienne des sages-femmes)	29 bis Avenue Hedi Chaker, Tunis 1006 atsf.national@gmail.com
<b>ATSR SIDI BOUZID</b> (Association Tunisienne de la Santé de la Reproduction) Accès à la santé reproductive des femmes vulnérables	<a href="http://www.atsrtn.org/">http://www.atsrtn.org/</a> atse@atsrtn.org 14 Rue Ibrahim Ibn Abedelrafii - Cité Khadra 1003
<b>LADIES FIRST</b> Prise en charge des survivantes de violences, autonomisation des femmes, accompagnement de projets, éducation	association.ladiesfirst@gmail.com 40 704 700 City Ezzouhour - Regueb - Sidi Bouzid 9170
<b>VOIX D'ÈVE</b> Autonomisation des femmes, accompagnement de projets, prise en charge des survivantes de violences, centre d'écoute, station radio	<a href="http://voix-eve.org/">http://voix-eve.org/</a> contact@voix-eve.org 76 641 196 Cité Ennacer - Regueb - 9170
<b>VICTOIRE FEMMES RURALES</b> Prise en charge des survivantes de violence, centre d'écoute, autonomisation économique	associationvictoire@yahoo.fr 97 135 511 Avenue Ahmed Tlili - Sidi Bouzid 9100
<b>APFRM</b> (Association Promotion des Femmes Rurales de Mazzouna) Autonomisation économique	53346888 apfrms@gmail.com Délégation Mazzouna - 9150 Sidi Bouzid
<b>DEUXIÈME FORSA</b> Autonomisation des femmes, accompagnement de projets, éducation	Fatma Brahmi – Présidente de l'association Deuxième Chance à l'Éducation deuxieme.forsa@gmail.com
<b>WE DO</b> Autonomisation des femmes, accompagnement de projets	we.do.ong@gmail.com 94 839 992
<b>ATAC</b> (Association tunisienne action culturelle) Accès à des activités culturelles	<a href="http://www.atac.tn/">http://www.atac.tn/</a> contact@atac.tn +216 20 117 125 Rue des Martyrs -Regueb 9170 Sidi Bouzid
<b>ASSOCIATION DE LA RENAISSANCE POUR LA FEMME ARABE</b> Autonomisation des femmes, accompagnement de projets	hanaabdouli@live.fr 89, Cité El Mostakble 76622247
<b>ASSOCIATION CONSCIENCE FEMME RURALE</b> Autonomisation des femmes, accompagnement de projets	95 183 073 femme.rural.sbz@gmail.com Ghriouis, Souk Jdid - Sidi Bouzid